

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Nbre de Conseillers en exercice	15
présents	14
votants	14

OBJET : ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS- *COMMUNE DE – 1000 HAB.*

DELIBERATION n° 2026-07-01

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; COURJAUD Thierry ; Dominique DIDIER ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; GENAIN Jean-Pierre ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ;

ABSENTS-EXCUSES : BOTTERO Aurélie ;

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HERAUD Claudine

Vu le code électoral,

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 pour convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants ;

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions en vigueur, le bureau électoral est constitué dès l'ouverture du scrutin des deux membres du conseil municipal présents les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de **Régine LAMBERT** et **Dominique DIDIER** pour les membres les plus âgés, ainsi que de **Geoffrey SICAUD** et **Elodie DUPUY** pour les membres les plus jeunes.

Le secrétariat de séance, désigné par le conseil municipal, est assuré par **Claudine HERAUD**.

La présidence du bureau électoral est assurée par Monsieur le Maire.

Élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit élire ses délégués et leurs suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour la commune de Donnezac il explique que d'après l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 le conseil municipal doit élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Il donne également lecture des modalités de candidature ainsi que des cas d'inéligibilité mentionnés dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire lance un **appel à candidatures** pour les délégués.

Candidatures pour les délégués :

- Claudine HERAUD
- Franck CHASSIN
- Jean-Pierre GENAIN

Après dépôt des candidatures, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs. Le conseil municipal procède aux opérations de vote.

- a. Nombre de conseillers présents et représentés : 14
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) : 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés [c- (d + e)] : 14
- g. Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Jean-Pierre GENAIN : 14 voix
- Claudine HERAUD : 14 voix
- Franck CHASSIN : 14 voix

Sont proclamés élus délégués :

- Jean-Pierre GENAIN
- Claudine HERAUD
- Franck CHASSIN

Les délégués élus ci-dessus ont tous déclaré accepter leur mandat.

Après l'élection des délégués, Monsieur le Maire lance un appel à candidatures pour les suppléants.

Candidatures pour les suppléants :

- Jean-François JOYÉ
- Marie-Pascale FEBVIN
- Sandrine LIMOUZIN
- Séverine METTE VIALATTE

Après dépôt des candidatures, le conseil municipal procède aux opérations de vote.

- a. Nombre de conseillers présents et représentés : 14
- b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b) : 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés [c- (d + e)] : 13
- g. Majorité absolue : 7

Résultats de l'élection des suppléants

Ont obtenu :

- Marie-Pascale FEBVIN 13 voix
- Sandrine LIMOUZIN 13 voix
- Jean-François JOYÉ 11 voix
- Séverine METTE VIALATTE 2 voix

Sont proclamés élus suppléants :

- Marie-Pascale FEBVIN
- Sandrine LIMOUZIN
- Jean-François JOYÉ

Les suppléants élus ci-dessus ont tous déclaré accepter leur mandat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 05/06/2026

Affiché le : 08/06/2026

Transmis au représentant de l'état : 08/06/2026

Le Maire
J-F JOYÉ



Secrétaire de séance
Claudine HERAUD

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260605-2026_07_01-DE

